



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÉVENNE DES HAUTS GARDONS  
BASSURELS . GABRIAC . MOISSAC VALLÉE FRANÇAISE . MOLEZON . LE POMPIDOU . SAINT ETIENNE VALLÉE FRANÇAISE  
SAINTE CROIX VALLÉE FRANÇAISE . SAINT MARTIN DE LANSUSCLE .

## RENCONTRE AUTOUR DES CARTES DE ST MARTIN ET DU THÈME DE L'HABITAT - PLU DES HAUTS GARDONS -

25 JUIN ET 23 JUILLET 2016

---

### Contexte de ces après-midi :

L'élaboration du PLUi est une démarche de longue haleine. Les habitants sont associés à ce projet (la première réunion publique a eu lieu le 09 septembre dernier). Mais la commission "logement" de St Martin a souhaité réunir ses habitants pour qu'ils expriment leurs idées et leurs souhaits concernant la commune et le territoire intercommunal. Toutes les idées sont les bienvenues même si elles ne semblent pas réalisables, elles contribueront au projet d'ensemble !

Une quarantaine de personnes ont participé à ces rencontres, habitants permanents et secondaires...

### Qu'est-ce que le PLUi ?...

Bref rappel du pourquoi un PLUi, aujourd'hui :

Les huit communes des Hauts Gardons ont choisi de transférer la compétence en matière d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme à la communauté de communes, en 2012, suite à une période de concertation qui avait commencé en 2008.

La fusion des communautés de communes qui va intervenir au 1er janvier 2017 n'interfère pas sur la poursuite du travail, le PLU intercommunal sera approuvé sur son périmètre initial et couvrira donc une partie de la nouvelle intercommunalité. D'autre part, la compétence en matière de PLU sera d'office inscrite dans les compétences obligatoires de la nouvelle communauté (loi ALUR).

Le calendrier :

De juillet 2014 à mars 2015, une étude sur l'activité agricole a été réalisée par le COPAGE\*.

Suite à une consultation lancée en janvier 2016, l'équipe de l'agence Robin&Carbonneau réunissant des architectes, urbanistes, une environnementaliste et des experts forestiers a été retenue pour élaborer le document et animer la démarche.

L'élaboration du PLUi va durer environ trois ans. Elle commence par une phase de diagnostic (fin 2016), puis par la rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (mi 2017) et se poursuit par la définition du zonage et du règlement (mi 2018).

Le document fait enfin l'objet d'une enquête publique avant son approbation et son application sur le territoire (fin 2018).

C'est un plan... :

L'aboutissement de la démarche engagée au printemps sera un document cartographique et écrit, opposable aux tiers qui réglemente l'usage des sols : plans à l'échelle de la parcelle cadastrale indiquant dans quelle zone est chaque parcelle (zone urbanisée, zone à urbaniser, zone agricole, zone naturelle). L'instruction des demandes d'urbanisme se fera sur la base de ce document une fois approuvé.

... local et intercommunal... :

Ce plan va être défini localement, à la différence du Règlement National de l'Urbanisme qui s'applique lorsqu'il n'existe pas de document local. Son élaboration est cependant encadrée par la loi et le document devra respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment la loi Montagne.

... Et c'est surtout un projet de territoire partagé !

L'élaboration du PLUi, c'est l'occasion pour les élus du territoire, en y associant la population, de réfléchir à l'avenir de la vallée à moyen terme. L'expression du projet de territoire avec une vision politique à 10 ans est contenue dans le PADD.

### **Quelques idées débattues pendant le débat mouvant :**

Vivre ici pour une jeune famille, ce n'est pas facile tous les jours (déplacements, écoles, services, activités) ! OUI/NON

Dans les Cévennes, c'est peut-être plus facile de vivre avec peu de moyens financiers qu'ailleurs. La problématique des déplacements est centrale, comment mieux organiser le covoiturage, en faire une habitude ?

Sans le tourisme, les activités agricoles, artisanales et commerciales seraient en difficulté ! OUI/NON  
Quelle définition du tourisme veut-on retenir ? S'agit-il d'un échange, d'une rencontre avec des gens venus d'ailleurs ?

Pour créer son activité ici, il faut déjà y habiter ! OUI/NON

Ceci pose la question de pouvoir rester durablement, une fois qu'on est arrivé. Problème des logements disponibles.

### **Des propositions collées directement sur les cartes, en 2 temps**

Nous nous sommes offert le temps de rêver tous les possibles, même si nous connaissons les contraintes réglementaires des divers cadres législatifs se superposant sur notre territoire. Nous avons envie pour ce moment de jouer avec les cartes, de laisser parler tous les imaginaires avec les questions suivantes :

**Quels projets, quelles envies générales pour la commune et la communauté de commune des Hauts Gardons ?**

**Quelles propositions de zones à urbaniser, de "pastilles" pour des nouveaux habitats dispersés, d'agrandissement de hameaux ?**

Le compte rendu qui suit est une synthèse des propositions écrites par les personnes présentes. Toutes ces idées et envies ont été regroupées par thématique.

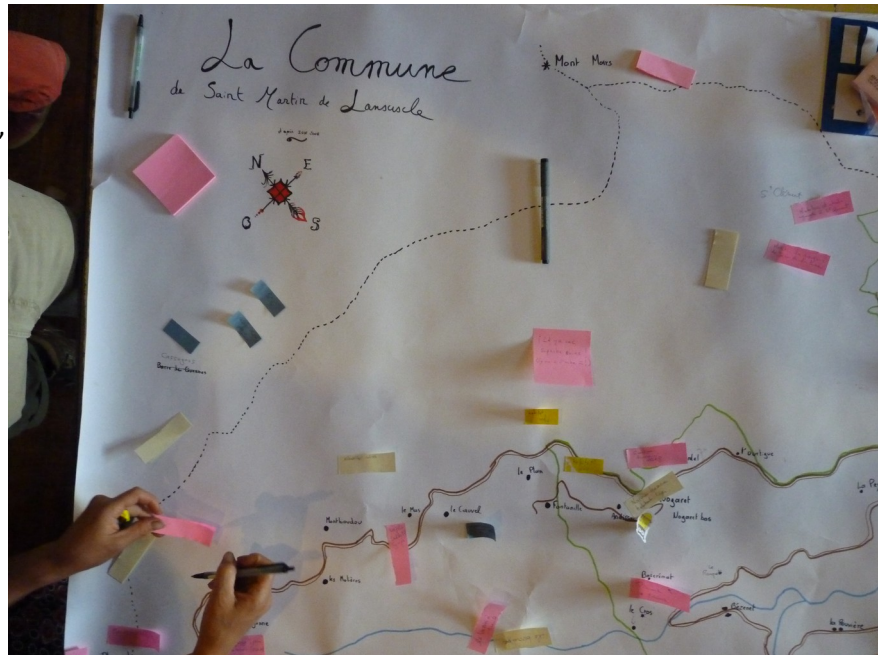
**Transports en commun** : Mettre en place un système de covoiturage efficace.  
Besoin d'un véhicule commun (7 places, camionnette...).

**Les Chemins** : Entretenir les chemins.

**Le bois** : Trouver des possibilités de coupe de bois pour ceux qui n'en ont pas.

**Mécanique** : Créer un atelier de mécanique associatif, avec une fosse.

**Santé** : Un petit centre de soin médecines diverses et premiers secours.



**Enfants, sports, loisirs** : Un terrain de sport proche du village.  
Un lieu pour enfants/ados...  
Festivités à Fontmort (14 Juillet, observatoire, ...)

**Ravitaillement – espace collectif** :  
Baraque à frite et buvette d'été à Fontmort.  
Épicerie (dépôt, boulangerie, papeterie...) sur la commune.  
Local pour du matériel collectif avec machine à laver, congélateur, ordinateur (télé-travail)...  
Ouvrir la cantine scolaire pour des repas aux gens qui veulent (anciens, gens seuls...)  
Un point relais poste au village.

**Camping** : Aire naturelle de camping au village (sous les cerisiers du temple par exemple ?)

**Réserve d'eau** : Petit barrage pour nager l'été et avoir une réserve d'eau.

**Énergies renouvelables** : Réaliser le projet de chauffage central au village. Le hangar à plaquette de bois au col de la Lèque ou de Malhaussette.  
Développer les énergies renouvelables (éoliennes, barrages,...).

**Eau /électricité** : Pas de compteurs linky.  
Réaliser le projet d'eau potable sur le versant sud la commune.



Organiser des chantiers collectifs pour amener l'eau sur le versant sud + le faire en régie autant que possible.

Raccorder divers hameaux au réseau communal (le Tour, le Campel, le Cros...).

**Assainissement** : Trouver des zones pour les futurs bassins de phyto-épuration (village et hameaux).

**Agricole** : Préserver la spécificité agricole de la commune.

Défricher de nouvelles prairies.

Idée de création d'une CUMA.

**Jardin – Verger** : Un verger communal.

Des jardins partagés.

**Village** : Libérer la place du village; y installer des bancs.

Agrandir le village.

**La commune** : Reconstruire les bancels.

Entretenir des sentiers de découvertes.

Accueillir Cabrit et Cabridou (renommé Bilbao) sur St-Martin.

**Démocratie** : Faire des Assemblées mensuelles d'habitants.

**Habitat**: *(On rappelle qu'il s'agit simplement d'un compte rendu des idées émises par les personnes présentes lors de ces 2 après-midi).*

**Souhait général de trouver plus de possibilités d'habitats:**

-Création d'un nouveau hameau : autour de Fontanille, Versailles, entre Bousségure et Pialet, la Baraque...

-Création d'une zone d'habitats légers (mobiles ou non): La Peyre, le Cayreadet, entre Bousségure et Pialet, les Vernèdes...

-Possibilité d'installation d'habitats légers à proximité d'habitats déjà existants : Villeneuve, Pertuzade, les Abrits...

-Nouvelles créations d'habitats individuels: entre le Cauvel et Bousségure , le campel, entre le col de la Lèque et Escouto...

-Agrandir le village: vers les Vernèdes, vers la Rouvière, vers le Vialat...

-Agrandir les Hameaux : Nogaret, Nogardel, L'Ourtigue, Fabrègues, Versailles, Malafosse/Malhaussette, Le Plan, Andissac...

-Ouvrir des logements dans le bâti existant (ruines) : vers le Tour et demi-Tour...

**Bonus**

remettre des écrevisses dans le Gardon !

Il est prévu de prolonger la réflexion amorcée avec les habitants qui le souhaitent par l'organisation d'une ballade, lecture de paysages, sur la commune, cet hiver.